

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2018

---ooOoo---

Le dix-sept octobre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Remplacement d'un Adjoint au Maire

1 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

1/1 – Programme de Rénovation Urbaine – Secteur C1 – Désaffectation et déclassement du domaine public communal - Régularisation

2 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2/1 – Acquisition de la salle Pinchon

2/2 – Programme de Rénovation Urbaine - Cession du foncier Ile-de-France

2/3 – Dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail

2/4 – Approbation de la répartition du solde de trésorerie suite à la dissolution du syndicat intercommunal des gens du voyage (SIGDV)

4 – FINANCES

4/1 – Décision Budgétaire Modificative n° 2 – Budget principal Ville

4/2 – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Budget annexe patrimoine locatif

4/3 – Admissions en non-valeur – budget annexe patrimoine locatif

4/4 – Indemnité de conseil allouée par la Ville au Trésorier Principal

5 – PERSONNEL

5/1 – Modification du régime indemnitaire de la filière Police Municipale

5/2 – Modification du régime indemnitaire de la filière culturelle – Enseignement artistique

- 5/3 – Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
5/4 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} novembre 2018

6 – PETITE ENFANCE

- 6/1 – Création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant et demande de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et au Département du Nord

13 – DIVERS

- 13/1 – Mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information
13/2 – Renouvellement de l'adhésion de la Ville au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel
13/3 – Présentation des décisions prises en matière de classement des spectacles organisés à la salle Allende, au restaurant du Fort, à la bibliothèque et au Trait d'Union de septembre à décembre 2018
13/4 – Présentation des décisions prises en matière de tarification des activités organisées à destination du public adolescent (11-17 ans)
13/5 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

QUESTIONS DIVERSES

Mme JAMIL HUSSAIN est désignée comme secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEEEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, Mme ADGNOT, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoint ; Mme CHABANE, M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, Mme JAMIL HUSSAIN, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, M. LEBON, Mme CHATTELÉE, M. WASIEWICZ, M. POURCEL, Mme WICKE, M. PANNETIER, Mme ALBA, M. SCHOOS, M. GANSERLAT, M. MAES, M. BAENTS, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ.

Etaient représentés :

Mme GINGOLD par Mme CHABANE ; Mme AJIAR par Mme DA CONCEIÇÃO ; Mme DUPONT par M. DEVOUGE

Absents excusés :

Mme ANSART et M. TONDEUX

M. le Maire salue l'arrivée de M. Raymond GANSERLAT au sein du conseil municipal suite à la démission de M. Marc TOUTIN.

Il annonce qu'il propose de nommer Mme Raghnia CHABANE au poste d'Adjointe sur les questions de sécurité, de citoyenneté et de Politique de la Ville.

Il commente les chiffres de la délinquance fournis pas les services de la Police Nationale en précisant qu'en 2000, 1 800 faits de délinquance étaient recensés à Mons en Barœul contre 980 en 2016 et 966 faits délictueux en 2017.

Il ajoute que les faits élucidés sont passés de 320 en 2016 à 338 en 2017.

Il considère que ces chiffres sont encourageants mais qu'il faut les mettre en corrélation avec la diminution de la population monsoise passée de 24 000 habitants en 2000 à environ 21 000 habitants aujourd'hui.

Il ajoute qu'il a toujours considéré que ces questions relèvent d'une chaîne de responsabilités : familles, Police Nationale et Municipale, services de prévention, Education Nationale, Parquet.

Il souhaite que la Ville joue pleinement son rôle en étant responsable de la coordination mais pas des moyens déployés par l'Etat.

Il souligne que la Ville y met beaucoup de moyens avec notamment le renforcement des équipements de la PM mais insiste sur les difficultés de recrutement sur cette filière.

Il indique également que la 2^{ème} phase de vidéoprotection est en cours de déploiement.

Il demande à Mme CHABANE de présenter lors du 1^{er} CM de 2019 le bilan de la 1^{ère} stratégie territoriale et les perspectives de la 2^{ème}.

Il lui témoigne de sa confiance et de l'importance que la majorité accorde à cette problématique.

Mme LAVALLEZ fait part de ses doutes au sujet de la baisse de la délinquance et évoque des dérapages survenus devant le « Bon Pain » un dimanche matin avec une personne rouée de coups. Elle ajoute qu'elle a alors contacté la Police pour signaler la présence d'une vingtaine de personnes sur la route avenue Schuman.

Elle estime que certaines caméras sont gênées par les arbres.

Elle considère enfin que la Police Municipale « fait bien son boulot ».

M. le Maire lui répond que chaque fait divers peut être décrit de façon forte et peut être traumatisant.

M. LEBON souhaite la bienvenue à M. GANSERLAT et ajoute que le groupe écologiste est touché par le départ de Marc TOUTIN. Il regrette également la disparition de la délégation développement durable au sein de l'exécutif.

M. le Maire explique que cette thématique du développement durable mobilise de plus en plus de concitoyens et que c'est une excellente chose.

Il ajoute que les signes du dérèglement climatique sont de plus en plus visibles et qu'au niveau national, la démission de Nicolas HULOT a contribué à rendre plus sensibles ces questions environnementales.

Il indique qu'il s'en satisfait pour nos enfants et qu'il est nécessaire de changer de modèle et de paradigme.

Il rappelle à M. LEBON que cette conviction environnementale est portée collectivement depuis plus de 20 ans et qu'il faut rappeler et respecter cet engagement de 2 décennies.

Il ajoute qu'il a gardé tous ses discours de vœux depuis plus de 20 ans et qu'il a insisté, à plusieurs reprises, sur la question de la nécessité de changer de modèle en termes de consommation, de mobilité et de démographie.

Il note que l'intensité des consommations de ressources naturelles est importante et que la hausse de la démographie tire sur les ressources naturelles.

Il souligne également la position de son groupe à la MEL qui a toujours placé la question de la mobilité au cœur des préoccupations en encourageant les mobilités douces.

Il évoque également la « théorie du colibri » avec la mise bout à bout de toutes les actions individuelles en notant que depuis 20 ans il ne se déplace qu'à pied ou à vélo à Mons en Barœul.

Il insiste sur les réalisations monsoises avec quelques grands principes : ne pas être dans le discours conceptuel, dans la posture politique et idéologique mais agir. Il cite comme action forte où la Ville avait des leviers, l'ANRU dans le « Nouveau Mons » et la volonté d'élargir les choses à l'échelle municipale.

Il liste quelques preuves d'actions concrètes : le réseau de chaleur, le garage à vélos pour le personnel municipal, le garage à vélos pour les usagers de Transpole, les pistes cyclables, les contre-sens cyclables généralisés, les cheminements piétons, les espaces publics, les « autoroutes » transformées en parcs, le Mail Carrel, le plateau des Acacias, le parc du Barœul, les petits parcs rue de Paris et le square des fleurs, les noues, les nouvelles pratiques (gestion différenciée, arrêt total des produits phytosanitaires à l'exception du cimetière), la diffusion de bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et de l'eau.

Il cite également les réhabilitations de 1 000 logements avec un coût moyen de 80 000 € par logement afin d'améliorer les performances énergétiques et les nouveaux équipements publics (CTM, Polyèdre, école le Petit Prince) qui présentent de meilleures performances énergétiques.

En ce qui concerne les arbres, il rappelle que 2 arbres sont replantés pour un arbre enlevé et ajoute que 200 arbres seront replantés à Mons en Barœul cet hiver.

Il évoque également le verdissement des cours en jardins d'écoles et le verdissement des pieds de façades.

Il avoue qu'on peut faire mieux mais considère qu'il faut être positif et respecter ce qui a été fait.

Il regrette la baisse de la population monsoise conduisant à un étalement urbain et à une imperméabilisation des espaces agricoles.

Il souligne que le développement durable est mondial et qu'il n'est pas à la seule échelle municipale.

Il ajoute que l'équipe municipale agit avec des convictions et avec cœur sans être des experts et rappelle que la ZUP est devenue un écoquartier labellisé au niveau national.

Il évoque aussi l'obtention des 3 fleurs et la « Victoire du paysage 2016 » pour l'avenue parc Sangnier.

Il souligne qu'il n'a pas l'impression d'avoir été insignifiant sur ces questions et qu'il s'agit d'un sujet transversal qui concerne tout le monde.

Il indique que pour le pilotage, entre un adjoint dédié et une vision transversale, il opte pour une vision transversale et invite les élus à redoubler d'énergie.

Il pense que cette question d'un portage transversal est nécessaire et demande à tous de continuer avec comme coordonnateur M. le Maire.

Il dit avoir une pensée pour M. MALÉ qui avait fait un travail remarquable lors du mandat précédent et avait notamment fait progresser le bio dans les cantines scolaires.

M. le Maire rappelle la candidature de Mme CHABANE comme Adjointe à la sécurité, la citoyenneté, la Politique de la Ville et fait appel à d'autres candidatures.

Etaient présents pour le vote : M. ELEGEEEST, M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, M. GANSERLAT, Mme ADGNOT, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Mme CHABANE, M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, Mme JAMIL HUSSAIN, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, M. LEBON, Mme CHATTELÉE, M. WASIEWICZ, M. POURCEL, Mme WICKE, M. PANNETIER, Mme ALBA, M. SCHOOS, M. MAES, M. BAENTS, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ.

Etaient absents : Mme GINGOLD (pouvoir à Mme CHABANE), Mme DUPONT (pouvoir à M. DEVOUGE, Mme AJIAR (pouvoir à Mme DA CONCEIÇÃO), Mme ANSART (excusée), M. TONDEUX (excusé).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 30 conseillers municipaux présents et constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint.

Mme JAMIL HUSSAIN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. DEVOUGE et Mme LEDÉ.

Résultat du premier tour de scrutin :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro,
- nombre de votants (enveloppes déposées) : trente-trois,
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : cinq,
- nombre de suffrages exprimés : vingt-huit,
- majorité absolue : quinze.

Nombre de suffrages obtenus par Mme Raghnia CHABANE : vingt-huit.

Mme Raghnia CHABANE a été proclamée 10^{ème} Adjointe et a été immédiatement installée.

Mme CHABANE remercie le conseil municipal de lui avoir accordé sa confiance par ce vote.

Elle souligne la complexité des tâches mais insiste sur le soutien et l'appui des élus, des agents et des partenaires locaux pour porter un projet municipal collectif.

Elle évoque quelques points saillants des dossiers en cours :

- la Politique de la Ville avec 27 projets en 2018 et 32 dossiers reçus, à ce jour, pour 2019 qui feront l'objet d'une présentation au conseil municipal de février,
- les marches exploratoires des femmes et le projet de rénovation des transformateurs électriques,
- la sécurité et la prévention de la délinquance avec la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance mise en place en 2015 et la révision de cette stratégie qui est en cours,
- la vidéoprotection avec une 2^{ème} phase d'installation en cours,
- une vingtaine de rappels à l'ordre et aux incivilités,
- la médiation sociale qui est un projet innovant.

Elle salue le travail des policiers municipaux et l'action du conciliateur de justice et de Christiane WICKE, conseillère municipale déléguée à la médiation et réitère sa fierté d'agir quotidiennement pour la Ville de Mons en Barœul.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin dernier est adopté à l'unanimité.

1/1 – Programme de Rénovation Urbaine – Secteur C1 – Désaffectation et déclassement du domaine public communal – Régularisation

M. le Maire invite l'assemblée à la démolition partielle de l'immeuble GALION prévue le lendemain à 11 h 30. Il ajoute qu'il s'agit d'une performance technique incroyable et spectaculaire.

Il souligne qu'il y aura beaucoup d'émotion pour ceux qui ont passé des dizaines d'années dans cet immeuble et rappelle que la démolition des 46 logements est possible grâce à la reconstruction de 25 logements du même bailleur à côté de la piscine.

Il note qu'au final pour les habitants comme pour la ville entière, c'est bénéfique d'aller vers du R+2 comme c'est le cas à côté de la piscine.

Il précise que l'espace libéré par la démolition sera le lieu de la réalisation d'un espace vert, d'un cheminement et à de jeux pour enfants.

M. JONCQUEL annonce qu'il s'agit d'une régularisation foncière portant sur une différence cumulée de 32 m² entre le projet et la réalisation concrète. Cette différence est liée à de légers empiétements lors de la réalisation des travaux. Il précise que la prochaine étape consistera pour la Ville à céder lesdites emprises à la copropriété suite à leur déclassement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/1 – Acquisition de la salle Pinchon

M. JONCQUEL indique qu'il s'agit de permettre l'acquisition de la salle Pinchon auprès de son propriétaire qui l'a mise en vente. L'acquisition se fait à l'amiable.

Il ajoute que la Ville a souhaité se porter acquéreur au regard de la localisation stratégique du lieu, au cœur de nombreux équipements publics existants (écoles, salles de sports, restaurants scolaires) ou futur (restaurant scolaire).

Il souligne que la salle pourra ainsi servir, à court et moyen terme, au stockage de mobilier, dans le cadre de projets de rénovation menés, alentour et à long terme, participer à la gestion optimale du lieu. De plus, sa localisation et son état pouvait rendre difficile tout projet privé de transformation.

M. GARCIA annonce qu'il votera pour, mais juge nébuleuse l'explication sur l'utilisation de la salle avec un espace de stockage provisoire qui ne justifie pas l'achat pour un montant de 42 500 €.

Il estime que la mise en cohérence de différents équipements est exprimée dans des termes flous et que soit il existe un projet mais qu'on ne le dit pas soit on ne sait pas quoi en faire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/2 – Programme de Rénovation Urbaine - Cession du foncier Ile-de-France

M. JONCQUEL explique qu'avec cette délibération, la Ville continue la mise en œuvre de ce projet envisagé depuis la signature de la convention de rénovation urbaine en juillet 2009. Il s'agit sur un foncier central dans le « Nouveau Mons » qui accueillait les immeubles Marronniers, Sorbiers, Bouleaux parmi les plus dégradés et enclavés de l'ancienne ZUP, d'accueillir une opération de diversification résidentielle menée par l'Association Foncière Logement.

Il souligne que cet opérateur dépend d'Action Logement, principal financeur du Programme National de Rénovation Urbaine.

Il ajoute que la convention cible des fonciers en tant que contrepartie aux fortes subventions versées au Programme de Rénovation Urbaine (39 M€ pour le PRU du « Nouveau Mons »). Dans ce cadre, il est prévu une cession à l'euro symbolique.

Il explique que l'Association Foncière Logement y développera un programme de 25 logements locatifs privés. Depuis 2009, la Ville a obtenu la confirmation de l'engagement de l'opérateur suivi par la consultation de promoteurs qui a induit la sélection d'Oria Promotion, rédigé et signé la convention de dépollution avec l'AFL, la MEL et Partenord Habitat, délivré le permis de construire en février 2018, déclassé en juin 2018 les terrains relevant du domaine public.

Il fait part que par cette délibération, il s'agit de vendre le foncier à l'AFL, selon les termes prévus dans la convention de rénovation urbaine pour un démarrage de l'opération au premier semestre 2019 et une livraison possible au second semestre 2020.

M. GARCIA estime que c'était une bonne chose de détruire les immeubles Bouleaux, Sorbiers, Marronniers, que les réhabilitations à hauteur de 80 000 €/logements ont coûté cher et qu'il aurait préféré davantage de déconstructions.

Il est favorable à une reconstruction sur ce terrain mais s'oppose à la cession à l'euro symbolique. Il juge, en effet, qu'il s'agit de logements loués à des salariés et qu'il n'y a donc pas de raisons de faire bénéficier la Foncière Logement d'un terrain à l'euro symbolique.

Il répond à M. LEBON qu'il comprend ses convictions mais il le met en garde de ne pas tout voir à travers les luttes vertes et précise que les vrais enjeux environnementaux sont plutôt internationaux.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour, 2 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

2/3 – Dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail

M. POURCEL annonce qu'il votera pour, mais précise qu'il n'est pas favorable à favoriser le travail le dimanche. Il estime, en effet, qu'il reste du temps les autres jours pour se rendre dans les magasins.

Il ajoute qu'il n'y a pas lieu de s'aligner systématiquement sur les décisions de la MEL.

M. JONCQUEL souligne qu'il est normal d'être partagé sur cette décision qui consiste à permettre l'ouverture dominicale des commerces monsois, 8 dimanches par an.

Il rappelle que décider contre, consisterait à pénaliser les commerçants de la Ville dans un contexte très concurrentiel.

Il ajoute que la Ville propose de se prononcer pour, dans l'alignement des dispositions métropolitaines mais en ayant conscience que l'impact à Mons en Barœul est pour l'instant très limité.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour (Mme CHATTELÉE et M. LEBON ont quitté la salle).

2/4 – Approbation de la répartition du solde de trésorerie suite à la dissolution du syndicat intercommunal des gens du voyage (SIGDV)

M. le Maire précise que la Ville récupère un solde d'environ 1 000 €.

Il relate l'arrivée fin août de 400 caravanes avec 1 500 personnes sur les plaines du Fort de Mons et explique que le Préfet lui a ordonné de les laisser passer.

Il estime que cette situation, imprévisible à Mons en Barœul, était prévisible à l'échelle de la MEL puisque ce phénomène recommence chaque année.

Il regrette le manque d'anticipation des services de la Préfecture et de la MEL.

Il ajoute qu'il manque 2 aires de grand passage sur le territoire métropolitain et que chaque année c'est l'improvisation complète. Il indique qu'il a écrit un nouveau courrier au Préfet pour chercher des terrains d'accueil et éviter ces situations d'urgence.

Il précise que dès le départ des caravanes, le site a été sécurisé et qu'un marché a été lancé pour sécuriser le Fort pour un montant de 51 000 €.

Mme LAVALLEZ estime que le syndicat intercommunal aurait pu le prévoir car le problème se pose tous les ans et qu'il y a très peu d'aires d'accueil. Elle regrette que des villes n'en aient pas comme c'est le cas dans les Weppes et s'inquiète des risques de confrontations comme celles qui ont eu lieu sur le terrain de football à Wambrechies.

M. le Maire lui demande de faire la part des choses entre les aires d'accueil et les aires de grand passage.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour (Mme JAMIL HUSSAIN s'est absentée ; Mme CHATTELÉE et M. LEBON ont quitté la salle).

4/1 – Décision Budgétaire Modificative n° 2 – Budget principal Ville

M. le Maire explique que la Ville fait 3 gestes importants en fonctionnement :

- Le renforcement des ATSEM en école maternelle. Il précise que le dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP+ est une très bonne mesure et regrette que ce ne soit pas le cas en grande section de maternelle. Il ajoute que la Ville a décidé, par conséquent, de renforcer le nombre d'ATSEM en REP+ avec la création d'un poste et demi.

- Une enveloppe de 18 000 € pour le nouveau projet d'établissement de l'école de musique afin de proposer à d'autres publics des spectacles musicaux en lien avec l'épicerie solidaire.

Il annonce l'arrivée d'un nouveau Directeur, le 5 Novembre, en provenance de Dunkerque et remercie Thomas LEHEMBRE pour le travail remarquable qu'il a réalisé depuis son arrivée en 2001.

- La création d'un fonds pour les initiatives culturelles dans les écoles avec pour chaque établissement une dotation de 11 € par élève en REP et de 9 € par élève en non REP pour des actions culturelles.

M. BOSSUT précise que le volume de la DBM est relativement faible avec un montant de 25 000 € en fonctionnement soit 1 millième des recettes de fonctionnement annuelles.

Il indique que la dissolution de la régie autonome du SAM nécessite de réinscrire au budget le reliquat de cette régie pour un montant de 30 000 €.

Il note que la diminution de 155 000 € de la subvention au CCAS peut interpeler. Il indique que c'est le résultat d'une technique comptable concernant la dotation d'amortissement de la section d'investissement pour abonder la section de fonctionnement. Il explique que le CCAS investit très peu et qu'au fil des années des amortissements n'ont pas été consommés. Il ajoute qu'avec l'accord des services de la Trésorerie, cette somme a été basculée de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

Il souligne également l'inscription de crédits plus importants pour la cérémonie du 11 novembre dans le cadre du protocole d'une part et pour le financement du voyage de mémoire sur les sites du Département des 250 enfants qui vont participer à cette cérémonie.

En matière d'investissement, il précise qu'il s'agit du résultat de la décision d'inscrire au budget l'acquisition de la salle Pinchon et des garages sur le parking Lyautey.

Cette délibération est adoptée avec 26 voix pour (Mme CHATTELÉE et M. LEBON ont quitté la salle) ; 4 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. MAES, M. BAENTS (M. DECLERCQ a quitté la salle), M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

4/2 – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Budget annexe patrimoine locatif

M. BOSSUT explique que le montant de 45 000 € correspond au trop perçu par le syndic de la Sergic des charges de copropriétés au cours de l'année 2015 facturées en 2017. Il ajoute que l'estimation du montant de ces charges est délicate ce qui explique l'augmentation de celui-ci de 20 000 € au budget du patrimoine locatif.

Il ajoute que l'admission en non-valeur de 23 000 € correspond à une seule créance et précise que le Trésorier a épuré les moyens de recours.

Il dresse enfin un bilan des investissements de l'année en cours en précisant que lors de la présentation du budget il avait annoncé que le montant ambitieux de l'investissement ne serait pas atteint. Il confirme cette prévision en ajoutant toutefois que tout ce qui est inscrit au budget sera fait.

Il fait part d'évolutions en termes de plan de financement de la rénovation de l'école Montaigne avec un fonds de concours de la MEL de 700 000 € et une dotation de soutien à l'investissement local de 225 000 €. Il ajoute que les recettes supérieures à 2,5 millions d'euros permettent de cofinancer le projet à hauteur de 60 %.

M. le Maire remercie M. BOSSUT et les services pour cette « culture de la recette ».

M. GARCIA annonce que son groupe s'abstiendra sur le vote de cette DBM puisqu'il n'a pas voté le budget.

Il ajoute que la suppression de la régie du SAM est une bonne chose qui va dans le sens de la simplification comme c'est le cas également pour la dissolution du syndicat mixte des gens du voyage.

A propos de la diminution de la subvention au CCAS, il regrette que cette mesure n'ait pas été anticipée.

Il trouve positive la mesure du gouvernement de dédoubler les classes de CP et CE1 en REP et REP+ et approuve l'augmentation du nombre d'ATSEM estimant que beaucoup de choses se jouent à la maternelle.

Il regrette d'autres décisions néfastes du gouvernement comme la hausse de la CSG, la hausse des taxes sur le carburant, la baisse des APL, la baisse des dotations aux collectivités et les mots blessants pour les gens modestes. Il considère que beaucoup de choses se sont dégradées pour les Monsois et dénonce une croissance de l'économie française plus faible que celle des autres pays européens.

M. BOSSUT répond à M. GARCIA que dans la DBM il n'est pas question de diminuer les moyens au CCAS. Il explique également à propos du manque d'anticipation que ce sont les services de la Trésorerie qui autorisent la Ville et que les amortissements sont obligatoires.

Cette délibération est adoptée avec 26 voix pour (Mme CHATTELÉE et M. LEBON ont quitté la salle) ; 4 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. MAES, M. BAENTS (M. DECLERCQ a quitté la salle), M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

4/3 – Admissions en non-valeur – budget annexe patrimoine locatif

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Mme CHATTELÉE, M. LEBON et M. DECLERCQ ont quitté la salle).

4/4 – Indemnité de conseil allouée par la Ville au Trésorier Principal

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Mme CHATTELÉE, M. LEBON et M. DECLERCQ ont quitté la salle).

5/1 – Modification du régime indemnitaire de la filière Police Municipale

M. le Maire explique qu'il s'agit pour les délibérations 5/1, 5/2 et 5/3 d'avoir plus de marges de manœuvre pour ajuster les rémunérations des agents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Mme CHATTELÉE, M. LEBON et M. DECLERCQ ont quitté la salle).

5/2 – Modification du régime indemnitaire de la filière culturelle – Enseignement artistique

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Mme CHATTELÉE, M. LEBON et M. DECLERCQ ont quitté la salle).

5/3 – Modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Mme CHATTELÉE, M. LEBON et M. DECLERCQ ont quitté la salle).

5/4 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} novembre 2018

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Mme CHATTELÉE, M. LEBON et M. DECLERCQ ont quitté la salle).

6/1 – Création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant et demande de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et au Département du Nord

M. le Maire précise qu'il s'agit de la délibération la plus importante de la soirée puisqu'on augmente de 2/3 les capacités d'accueil de la petite enfance à Mons en Barœul avec 45 places de plus.

Mme DA CONCEIÇÃO annonce l'ouverture prochaine, en janvier 2020, d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant plus communément appelé crèche, halte-garderie voire pour les plus initiés : multi-accueil.

Elle précise que cette annonce avait été faite devant l'assemblée, à plusieurs reprises, et que c'est le moment pour la Ville de délibérer sur ce projet.

Elle ajoute qu'elle est ravie de présenter le projet et remercie A. HERFEUIL et C. LAMBIN qui travaillent d'arrache-pied, avec leurs équipes, depuis des mois, pour faire naître ce projet.

Elle souligne que ce projet répond à un besoin constaté par le niveau des demandes mais aussi par le diagnostic territorial effectué en lien avec les partenaires :

- une population plutôt jeune avec une évolution des naissances stable (entre 300 et 350 naissances/an),
- une majorité de familles avec un seul enfant,
- beaucoup de familles monoparentales,
- des enfants de moins de 3 ans fortement scolarisés,
- un taux d'activité inférieur à celui de la MEL, notamment pour les femmes,
- des revenus moyens par ménage inférieurs au niveau national.

Elle indique que ces éléments entraînent une forte demande d'accueil des enfants de moins de 3 ans et notamment en structure petite enfance.

Elle rappelle qu'aujourd'hui l'offre municipale en accueil collectif ne permet plus de répondre à la demande des Monsois.

En effet, malgré les 65 berceaux des 2 structures petite enfance municipales existantes auxquelles il faut ajouter les 3 berceaux réservés par la commune auprès de la crèche de La Mondiale, il reste 186 demandes en liste d'attente en septembre 2018 après les admissions de la rentrée. Et ce, en dépit de la présence sur le territoire d'un nombre important d'assistantes maternelles et ce, avec un paradoxe : 42 % d'entre elles sont disponibles.

Elle ajoute qu'en réalité, le besoin d'accueil est pluriel et les offres d'accueil doivent être complémentaires.

Elle précise que le choix des familles entre l'accueil collectif et l'individuel, quand les familles ont le choix, peut être motivé par de nombreuses causes : la sociabilisation, la confiance, l'aspect financier, le mode de vie...

Elle évoque aussi le taux d'activité inférieur à celui de la MEL, des revenus moyens par ménage inférieurs au niveau national, un nombre important de familles monoparentales...

Cela se traduit par exemple par un grand nombre de familles :

- n'ayant pas ou croyant ne pas avoir les moyens de faire appel à une assistante maternelle,

- certaines de ces familles faisant le choix de ne pas reprendre ou chercher une activité et décidant alors de s'occuper de l'enfant jusqu'à ce qu'une place se libère ou qu'il soit scolarisé,

- beaucoup d'autres de ces familles faisant des demandes de contrat à « mi-temps » : 20 à 25 heures, contrats que bon nombre d'assistantes maternelles refusent.

Elle note que dans les milieux où les difficultés se cumulent, la sociabilisation avant 3 ans est un facteur de réduction des inégalités. Pour autant, cette situation ne peut être prioritaire au regard des besoins mais aussi au nom du principe d'universalité de la sécurité sociale. La CAF qui finance largement ce projet est là pour nous le rappeler.

Elle indique que la Ville est attachée à garantir la possibilité pour toutes les familles quelles que soient leurs ressources, à avoir un même accès aux services publics sans être enfermés dans des cases.

Elle souligne que la Ville veut pouvoir proposer aux Monsois, un accueil qui correspond au mieux à leurs choix et qui répond aux valeurs d'égalité et de mixité. La Ville a besoin d'augmenter sa capacité d'accueil collectif.

Elle ajoute que la Ville est soutenue par la CAF, la CNAF, le Département et l'ANRU.

Elle précise que la CAF du Nord et le Département sont des partenaires privilégiés qui ont été associés au diagnostic territorial et qui sont et seront associés tout au long de la réflexion sur ce nouveau bâtiment.

Elle présente l'établissement ainsi que le tableau prévisionnel de financement.

Elle conclut en demandant aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir ce nouvel établissement et à solliciter les subventions. Elle tient à assurer que le travail autour des tout-petits et de leurs parents ne s'arrêtera pas à projet :

- la Ville n'oublie pas la nécessaire adaptation de la crèche municipale ni le besoin d'agrandissement de la maison de la petite enfance,

- après un partenariat important avec les assistantes maternelles et la création du RAM, la Ville continuera à renforcer ses liens avec elles en leur proposant des actions.

Elle fait part publiquement qu'elle entend leur légitime inquiétude devant la création d'une nouvelle structure mais qu'elle a l'intime conviction que leur offre est complémentaire de celle de la Ville et que celle-ci continuera à y travailler.

Enfin, elle explique que la réflexion sur l'accompagnement à la parentalité est un sujet important aussi : la petite enfance ce n'est pas uniquement s'occuper des modes de garde : le bien-être des enfants et de leurs parents, la compréhension de l'enfant, la bienveillance envers les enfants et leurs parents, les accompagner, les valoriser... sont des sujets fondamentaux qu'il serait dommage de négliger.

Elle ajoute qu'au-delà de l'ouverture d'une nouvelle structure, la question à laquelle la Ville tente de répondre c'est « comment proposer à chaque enfant un parcours d'accueil et d'accompagnement adapté quelle que soit la situation dans laquelle se trouve sa famille ».

M. le Maire indique qu'il est plus facile de construire quelque chose de neuf.

Il ajoute que le Président de la République a insisté sur la petite enfance dans les projets de Politique de la Ville.

Il souligne que ce projet est porté par les services et l'Adjointe à la petite enfance et que le défi est d'inaugurer cette structure en janvier 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Mme CHATTELÉE, M. LEBON et M. DECLERCQ ont quitté la salle).

13/1 – Mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Mme CHATTELÉE, M. LEBON et M. DECLERCQ ont quitté la salle).

13/2 – Renouvellement de l'adhésion de la Ville au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Mme CHATTELÉE, M. LEBON et M. DECLERCQ ont quitté la salle).

13/3 – Présentation des décisions prises en matière de classement des spectacles organisés à la salle Allende, au restaurant du Fort, à la bibliothèque et au Trait d'Union de septembre à décembre 2018

Pas de vote.

13/4 – Présentation des décisions prises en matière de tarification des activités organisées à destination du public adolescent (11-17 ans)

Pas de vote.

13/5 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

Pas de vote.